



Demain, je serai une femme instruite

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 18 Décembre 2017**

L'an 2017, le 18 Décembre à 19h

Les membres de l'Association « Toutes à l'Ecole », association numéro 48 780 77 86 000 40, déclarée à la Préfecture de Lille et publiée au Journal Officiel du 7 janvier 2006, se sont réunis ce jour conformément aux dispositions de l'Article 9 des statuts en Assemblée Générale ordinaire au 45 bis avenue Edouard Vaillant à Boulogne Billancourt 92100.

Les convocations écrites ont été régulièrement faites en date du 29 novembre 2017 et adressées à tous les membres de l'association par lettre ou par courrier électronique.

L'Assemblée est présidée par Madame Martine/Tina LEYNAUD - KIEFFER en sa qualité de Présidente de l'Association, assistée de Madame Christiane SAUNIER, secrétaire générale, désignée secrétaire de séance.

Une feuille de présence a été mise à disposition et signée par tous les membres présents.

Ladite feuille de présence permet de constater que 69 membres votants sont présents.
229 Membres sont valablement représentés.

Allocution de bienvenue

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire et présente un film sur Happy Chandara.

Les membres adhérents présents ou représentés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport annuel d'activité
- Approbation du rapport financier 2016/2017 et approbation des comptes après lecture et présentation des rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2016/2017
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Approbation du budget 2017/2018
- Renouvellement du conseil d'administration
- Questions diverses

Première résolution : Approbation du rapport annuel d'activité

Madame la Présidente rappelle quels ont été les événements majeurs et l'actualité de l'association au cours de l'année écoulée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

19 rue du Calvaire
92210 Saint Cloud - France
Tel : +33 (0)1 46 02 75 39
contact@toutesalecole.org





Demain, je serai une femme instruite

Deuxième résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2016/2017

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'association, la lecture du rapport du Commissaire aux comptes et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par Madame Christiane Saunier, approuve les dits comptes à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe arrêtés au 31 juillet 2017.

En conséquence l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Présidente et aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2017

Cette résolution mise aux voix

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'assemblée Générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un excédent comptable de 1 173 328 €, propose d'affecter cette somme en totalité aux « Réserves » de l'Association. Toutefois, la mission sociale de l'association étant de soutenir ses élèves jusqu'à l'obtention d'un métier, il est apparu nécessaire au Conseil d'administration d'envisager la mise en place d'une réserve dédiée à cette mission complémentaire et indispensable.

Nous proposons d'affecter 500 000 € de notre excédent à cette mission 2.

Bien entendu, en cas de force majeure (bouleversements politiques, chute des ressources ...), il est entendu que cette réserve mission 2 serait réaffectée à la mission 1.

Le solde du montant de l'excédent affecté aux réserves libres s'élève à 673 328 €.

Cette résolution mise aux voix

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées

L'AG après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix

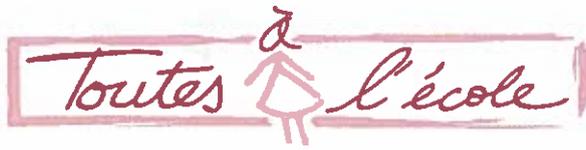
Cinquième résolution : Approbation du budget 2017/2018

Le budget est présenté pour l'année à venir. L'Assemblée Générale arrête le budget dépenses de l'exercice 2017/2018 d'un montant de 3 928 799 €, ainsi que le budget ressources pour un montant de 4 080 000 €.

Cette résolution mise aux voix

Sixième résolution : Renouvellement des membres du Conseil d'administration.

2 membres du conseil d'administration arrivent à la fin de leur deuxième mandat. Il est demandé à l'Assemblée générale de bien vouloir renouveler le mandat de Madame Colombine Blum ainsi que celui de Madame Marie José Rubini pour les 3 années à venir.



Demain, je serai une femme instruite

Cette résolution mise aux voix

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et la Secrétaire de séance.

Fait à Paris le 18 Décembre 2017

La Présidente
Martine/Tina Leynaud-Kieffer

La Secrétaire Générale
Christiane SAUNIER

